

RÈGLEMENT DU JEU

«Jeu concours Jardin Pandora – Séjour de rêve »

1. ORGANISATION

La société PANDORA FRANCE au capital de 100.000 € dont le siège social est situé au 16 rue du Faubourg Montmartre, 75 009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 531 162 709, organise sur Internet un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu concours Jardin Pandora – Séjour de rêve » du 14/03/2019 au 24/03/2019 23h59, accessible via pandora.net selon les modalités décrites au présent règlement.

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins à l'enseigne Pandora annonçant l'opération et dont la liste exhaustive est disponible sur fr.pandora.net/fr.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions de participation

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, ayant acheté au moins 1 bijou PANDORA pendant la durée du Jeu dans un des Magasins participants situé en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), ou sur l'interface français de la boutique en ligne www.pandora.net.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres du personnel de la Société Organisatrice, du personnel des Magasins participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide et du ticket de caisse / ou du bon de commande eSTORE pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander au participant gagnant le justificatif d'achat émis en sortie caisse lors de ses achats / ou à l'issue d'une commande eSTORE.

Les participants engagent leur responsabilité quant à l'exactitude des informations renseignées. Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant. Les participants autorisent à ce titre toutes vérifications concernant leur identité et domicile. Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

Les participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

2.2 Déroulement du jeu

1/ Pour participer au Jeu, le participant doit effectuer l'achat entre le 14/03/2019 et le 24/03/2019 dans un des Magasins participants ou en ligne sur le site officiel de la marque fr.pandora.net/fr, d'au moins 1 bijou Pandora.

Le participant doit bien conserver son reçu de caisse / sa confirmation de commande pour un achat en ligne afin de pouvoir participer au Jeu. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de la perte et/ou de la dégradation dudit reçu.

2/ Le participant doit ensuite se rendre avant le 24/03/2019 à 23h59 à l'adresse officielle du Jeu sur fr.pandora.net/fr. Le participant doit ensuite cliquer sur le bouton de participation prévu à cet effet et est invité à compléter et vérifier un formulaire d'inscription.

3/ Le participant doit compléter les coordonnées suivantes dans les champs prévus à cet effet :

- Civilité*
- Nom*
- Prénom*
- Date de naissance*
- Email*
- Numéro de téléphone*
- Numéro de ticket de caisse*
- Lieu / date / heure d'achat

Les champs mentionnés par un « * » sont les champs obligatoires à renseigner impérativement pour valider sa participation au Jeu.

- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de Pandora

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant doit ensuite valider le formulaire pour participer au Jeu en cliquant sur le bouton de participation prévu à cet effet.

4/ Page de confirmation : après avoir validé son formulaire, le participant est informé de son inscription au Jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

3. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu est basé sur le principe d'un tirage au sort effectué le 28/03/2019 parmi toutes les participations valides conformément aux dispositions de l'article 2 ci-avant.

Le premier participant tiré au sort sera le gagnant du lot mis en jeu. Pandora est libre de remettre le lot en jeu en cas d'impossibilité pour le gagnant de réserver son séjour entre le 01 avril et le 30 juin 2019.

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle

des inscriptions au Jeu, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

4. DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est constituée de 1 lot pour une valeur commerciale TTC de 2500€, incluant la commission de l'Agence partenaire Havas Voyages en charge de la réservation du séjour. La valeur du lot est susceptible de subir des variations.

Le lot correspond à un unique séjour à composer d'une valeur de 2500€ TTC en France Métropolitaine (corse incluse – DROM-COM exclus) réservable entre le 01 avril et le 30 juin 2019. Le client composera son séjour avec l'un des Travel Planner Havas Voyage – Agence située au 62 rue des écoles 75005 Paris. Pandora se réserve un droit de regard sur son contenu et validera la programmation finale du séjour.

Aucune compensation ne sera prévue si le séjour composé est inférieur à 2500€ TTC ou si le participant ne respecte pas les modalités du lot présentées ci-dessus.

Sont à la charge du gagnant : extras et dépenses personnelles durant le séjour.

Dans le cas d'une indisponibilité et/ou de refus du lot de la part du gagnant, le lot sera attribué à un participant tiré au sort en deuxième position et ainsi de suite jusqu'à acceptation du lot.

Les modalités définitives de bénéfice de la dotation, notamment le délai de réception du lot, seront indiquées au gagnant par la Société Organisatrice dans l'email envoyé à chaque gagnant lui indiquant son gain.

Aucun document ou photographie relatif au lot n'est contractuel. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Si un gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout aléa extérieur se produisant durant le séjour.

5. MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain **par voie électronique à partir du 28/03/2019** par la Société Organisatrice par téléphone et à l'adresse email qu'ils auront indiquée dans le formulaire de d'inscription

6. PUBLICATION DES RÉSULTATS – DROIT DE REPRODUCTION

De manière générale, la Société Organisatrice informe les gagnants qu'elle se réserve le droit de publier sur fr.pandora.net/fr, le prénom, première lettre du nom et le Magasin dans lequel l'achat ayant permis le gain a été effectué.

7. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES –

PANDORA France est le responsable du traitement des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Jeu.

Waisso, VAT FR39451412889 (prestataire de PANDORA France) est également destinataires de vos données en raison de l'organisation pratique du Jeu. Vos données personnelles seront supprimées des serveurs du prestataire dès que ces dernières seront partagées à Pandora France via un serveur français sécurisé à l'issue du jeu concours. Sous réserve de votre consentement lors de votre inscription au jeu concours via le formulaire dédié, vos données pourront être transmises aux sociétés du groupe Pandora à des fins de prospection commerciale (communication de la lettre d'information (*newsletter*)).

La collecte de vos données personnelles a pour seule finalité la participation au Jeu (la prise en compte de la participation au jeu, l'identification des gagnants, et la gestion de toute réclamation ou cas de fraude éventuelle) ainsi que, sous réserve de votre consentement, la réception de la lettre d'information (*newsletter*) des sociétés du groupe Pandora. Vous êtes libre de fournir l'ensemble des données demandées ci-dessus ; néanmoins, ne pas nous fournir ces données vous empêchera de pouvoir valablement participer au concours.

Les catégories de données collectées sont celles qui sont visées au point 2 ci-dessus. A défaut de collecter ces données, les participants ne pourront participer au Jeu.

Les données personnelles des participants sont conservées pour une durée maximale de 2 mois par Pandora France à compter du 24/03/2019, date de fin de la présente opération, sauf si vous avez souscrit à la newsletter (dans ce cas, vos données seront conservées jusqu'à ce que vous mettiez fin à votre souscription ou après 24 mois d'inactivité).

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès à leurs données. Ils peuvent également en demander la rectification, la limitation ou la suppression (étant précisé que les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation). Les participants ont également le droit de s'opposer au traitement de leurs données sous certaines conditions. Ils disposent également du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort.

Les participants peuvent exercer leurs droits en écrivant à estore-fr@pandora.net ou au 16 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris.

Les participants ont également le droit de faire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – www.cnil.fr ; 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour en savoir davantage sur leurs droits et les conditions dans lesquelles Pandora France traite leurs données personnelles, les participants peuvent prendre connaissance de notre Politique de confidentialité :

<https://fr.pandora.net/fr/politique-de-confidentialite/privacy-policy.html?position=bottom&src=categorySearch&srcName=Politique%20de%20confidentialite%C3%A9>

8. RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas. Et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du lot par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas. Et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Tout lot ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, de dysfonctionnement ou inadaptation du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du jeu ou de la plateforme d'hébergement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants. Les participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de problèmes d'acheminement, de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être engagée concernant tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs proches ainsi qu'à tous tiers du fait de l'utilisation du lot attribué.

Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent ou en cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, elle en informera les participants dans les meilleurs délais via le site.

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu soit le 24/03/2019 (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

PANDORA FRANCE

16 rue du Faubourg Montmartre

75009 Paris

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français territorialement compétents.